

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 3–6 juin 2013



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2013/15
7 novembre 2013
ORIGINAL: FRANÇAISE

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 2013

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en œuvre des décisions et recommandations. Conformément au souhait exprimé par le Conseil à sa session annuelle de 2010, les décisions et recommandations de la session sont jointes au présent document, à l'annexe I.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

TABLE DES MATIÈRES

	page
QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES	
2013/EB.A/1 Introduction liminaire de la Directrice exécutive	1
RAPPORTS ANNUELS	
2013/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2012	2
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
2013/EB.A/3 Plan stratégique du PAM pour 2014–2017	3
2013/EB.A/4 Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013–2017)	5
2013/EB.A/5 Point sur le rôle du PAM dans le système d'assistance humanitaire	5
2013/EB.A/6 Point sur la politique en matière de nutrition	7
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
2013/EB.A/7 Comptes annuels vérifiés de 2012	8
2013/EB.A/8 Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit	9
2013/EB.A/9 Examen de l'article 9.2 du Règlement financier - Échéancier du plan de gestion	9
2013/EB.A/10 Rapport annuel du Comité d'audit	9
2013/EB.A/11 Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et note de la Directrice exécutive au sujet de ce rapport	19
2013/EB.A/12 Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants et réponse de la direction	11
2013/EB.A/13 Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons et réponse de la direction	12
2013/EB.A/14 Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes	14
RAPPORTS D'ÉVALUATION	
2013/EB.A/15 Rapport annuel sur l'évaluation en 2012 et réponse de la direction	14
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST	
2013/EB.A/16 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Niger (2007-2011) et réponse de la direction	15
2013/EB.A/17 Projets de développement—Côte d'Ivoire 200465	16

	page
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE	
2013/EB.A/18 Programmes de pays—Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda (2013–2018)	17
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE	
182013/EB.A/19 Interventions prolongées de secours et de redressement—République démocratique du Congo 200540	18
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE	
2013/EB.A/20 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Timor-Leste (2008–2012) et réponse de la direction	20
2013/EB.A/21 Interventions prolongées de secours et de redressement—République populaire démocratique de Corée 200532	21
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN ORIENT, AFRIQUE DU NORD, EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE	
2013/EB.A/22 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République kirghize (2008–2012) et réponse de la direction	22
2013/EB.A/23 Programmes de pays—Égypte 200238 (2013–2017)	23
2013/EB.A/24 Projets de développement—Yémen 200432	23
PRÉSENTATION DU BUREAU RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES	
QUESTIONS DIVERSES	
2013/EB.A/25 Rapport de la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD/ FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM à Bangkok (Thaïlande) et en République de l'Union du Myanmar	25
Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil	24
Annexe I Décisions et recommandations	27
Annexe II Ordre du jour	34

QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

Introduction liminaire de la Directrice exécutive (2013/EB.A/1)

1. La Directrice exécutive a rappelé les grands jalons d'une année productive. Le processus d'adaptation du PAM à sa mission avait aidé à préciser les responsabilités et attributions et à optimiser le profil du personnel. Des réformes étaient menées dans de nombreux domaines, en particulier les ressources humaines, les partenariats et les processus liés à l'exécution des tâches et aux programmes. Les réaffectations de fonctionnaires des classes P2 à P5 avaient eu lieu plus tôt que d'habitude afin de ménager le temps nécessaire aux déménagements, et les départs volontaires avaient permis au PAM d'intégrer de nouvelles qualifications, d'accroître le nombre de postes d'administrateur auxiliaire, d'améliorer le système de promotion et de favoriser la parité hommes-femmes. L'achèvement du processus de promotion concernant les fonctionnaires des classes P2 à P4 avait été reporté à la fin du mois d'octobre 2013 pour permettre la mise au point d'un processus amélioré associant performance et potentiel, afin de veiller à ce que les promotions soient entièrement fondées sur le mérite. L'examen des types de contrats et autres questions relatives au personnel recruté sur le plan national, notamment les perspectives de carrière sur le long terme, s'était poursuivi. D'après les résultats de l'enquête mondiale menée auprès du personnel, trois priorités en matière d'effectifs — croissance, efficacité et suivi des résultats professionnels — devaient être inscrites dans les plans de travail des départements de manière à instaurer une culture de transparence et de responsabilité. Le PAM redoublait d'efforts pour protéger la santé et le bien-être de son personnel.
2. Le PAM élargissait ses partenariats avec les autres institutions ayant leur siège à Rome, au moyen notamment de visites de terrain conjointes des chefs de secrétariat de manière à promouvoir la coopération. S'agissant du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, de nouvelles modalités de financement étaient mises à l'essai dans le but de parvenir à une solution permanente et transparente permettant au Comité de poursuivre ses importants travaux en s'appuyant sur des structures de financement reflétant son caractère collectif. La Mutuelle panafricaine de gestion des risques — outil conçu et appuyé en collaboration avec l'Union africaine pour maximiser les capacités d'autonomie en cas de catastrophe —, qui devait être prise en charge par une institution spécialisée autonome de l'Union africaine, pouvait faire figure de partenariat opérationnel exemplaire au niveau régional. Le PAM avait entamé le réexamen de ses modalités de fonctionnement en vue d'améliorer la gestion de ses ressources et de faire des économies; il étudiait à cette fin le fonctionnement de ses bureaux de liaison.
3. Au chapitre des questions financières, le PAM était conscient de la nécessité de démontrer que les fonds dont il disposait étaient utilisés de manière optimale. Les financements classiques, les contributions du secteur privé et la coopération Sud-Sud étaient autant d'éléments essentiels pour combler l'écart entre besoins et ressources; les contributions pluriannuelles sans affectation préalable donnaient au PAM la souplesse requise.
4. La Directrice exécutive a évoqué les opérations conduites par le PAM en réponse à la crise en République arabe syrienne; alors que l'espace humanitaire ne cessait de se rétrécir, le nombre de bénéficiaires atteindrait sans doute les 4 millions d'ici à la fin de 2013 dans le pays, et les 3 millions dans les pays voisins. Un vaste dispositif de transferts monétaires et de distribution de bons avait été mis en place pour secourir les réfugiés dans les pays avoisinants. Les opérations au Mali étaient nettement passées à la vitesse supérieure; le PAM renforçait sa présence à Gao et Tombouctou. De mauvaises récoltes dans le nord du

Nigéria avaient fait flamber les prix de l'alimentation au Niger. Les affrontements aux frontières du Mali et du Niger avaient conduit à l'évacuation du personnel du PAM dans le nord du Niger. Il y avait maintenant 9 millions de bénéficiaires dans la région du Sahel, et des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour pouvoir répondre aux besoins persistants. En République centrafricaine, les personnes déplacées bénéficiaient d'une assistance alimentaire renforcée en dépit d'une situation instable. En République démocratique du Congo, le PAM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) étudiaient ensemble la possibilité d'installer des camps pour accueillir les réfugiés centrafricains. Au Soudan et au Soudan du Sud, le PAM procédait à l'évaluation des besoins des personnes déplacées, malgré l'insécurité persistante. Des solutions étaient à l'étude pour renforcer la résilience face à la sécheresse dans la Corne de l'Afrique et en Somalie, avec des mesures prioritaires consistant à renforcer les capacités et à mettre en place des filets de sécurité. En Afghanistan et au Pakistan, le PAM s'organisait avec les équipes de pays pour l'action humanitaire pour s'adapter à des besoins en évolution: l'accès amélioré aux populations à des fins humanitaires était une nécessité primordiale.

5. La Directrice exécutive entendait créer une organisation cohérente, efficace et innovante capable de relever le défi de l'initiative Faim zéro lancée par le Secrétaire général de l'ONU. Elle demandait aux membres du Conseil d'intervenir auprès de leur représentation à New York pour faire prévaloir l'inscription d'un objectif distinct Sécurité alimentaire et nutrition pour l'après-2015.

RAPPORTS ANNUELS

Rapport annuel sur les résultats de 2012 (2013/EB.A/2) (pour approbation)

6. Le Secrétariat a présenté le Rapport annuel sur les résultats de 2012, en signalant que ce document, à la fois un gage de transparence et un outil d'apprentissage, intégrait les modifications suggérées par le Conseil.
7. Le Conseil a salué les résultats positifs recensés dans le rapport: augmentation de la part du PAM dans l'assistance alimentaire mondiale; augmentation des achats dans les pays en développement; utilisation plus large de dispositifs innovants tels que les transferts monétaires, les bons et l'initiative Achats au service du progrès; pourcentage plus élevé de femmes et d'enfants parmi les bénéficiaires de l'assistance du PAM; raccourcissement des délais de livraison et autres gains d'efficacité grâce au mécanisme d'achat anticipé et aux stocks alimentaires stratégiques; respect plus strict des normes minimales de sécurité opérationnelle; intégration des considérations d'égalité des sexes dans la programmation et la mesure des résultats, et inclusion des hommes et des garçons dans les activités nutritionnelles; renforcement de la résilience dans le Sahel et la Corne de l'Afrique; partenariats renforcés et contrôles exercés par les partenaires; publication en annexe du rapport annuel du bilan d'activité du Bureau de la déontologie.
8. Les membres du Comité ont également pointé quelques éléments négatifs: diminution du nombre total de bénéficiaires, de personnes déplacées et d'écoliers recevant une assistance alimentaire; tendance à la baisse des programmes Vivres pour la formation, pour la création d'emplois et pour le renforcement de la résilience; diminution des contributions des entreprises et autres acteurs privés; augmentation du nombre d'enfants ayant besoin d'un appui nutritionnel; écart important entre les contributions reçues et les besoins du programme de travail.
9. Les membres du Conseil ont constaté les améliorations apportées au rapport annuel sur les résultats de 2012, dont ils ont salué la grande qualité. Ils étaient toutefois d'avis que le

document devait mieux faire ressortir l'orientation stratégique du PAM et indiquer comment les enseignements qu'il contenait seraient exploités. Ils ont estimé que les résultats devaient être rapportés dans d'autres contextes tels que le Plan de gestion et avaient le sentiment que les résultats de gestion étaient survalorisés par rapport à ceux qui concernaient les Objectifs stratégiques. Ainsi, les indicateurs de performance devaient refléter les changements en termes de qualité plutôt que de réalisation d'objectifs. Des précisions ont été demandées sur les résultats en matière de renforcement des capacités et les avantages des contributions multilatérales.

10. Le Conseil a encouragé le Secrétariat à suivre les partenariats de plus près et à améliorer encore l'efficacité de ses interventions d'urgence, notamment en déployant des moyens de secours au niveau des bureaux de pays. L'évaluation de l'impact et de l'efficacité des nouveaux outils – assortie de comparaisons avec d'autres outils – et la mise à profit de l'expérience des bureaux de pays qui avaient réduit leurs coûts contribueraient à rassurer les donateurs quant à l'utilisation efficace des ressources par le PAM. Le Conseil a exhorté le PAM à réfléchir avec l'ensemble de la communauté humanitaire aux méthodes à appliquer pour mesurer les résultats au chapitre du renforcement de la résilience.
11. Le Secrétariat a pris note des observations et suggestions du Conseil. Les informations contenues dans le rapport annuel sur les résultats provenaient des rapports normalisés sur les projets, des évaluations et des états financiers vérifiés, qui venaient s'ajouter au bilan. Toutes les mesures de résultats concernant les interventions liées à des crises humanitaires ou à des catastrophes étaient fondées sur les normes du projet Sphère. Le financement multilatéral présentait notamment l'avantage de permettre de recourir au mécanisme d'achat anticipé et de constituer des stocks stratégiques. De plus, les enseignements tirés du rapport annuel sur les résultats seraient communiqués aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux qui s'en inspireraient dans leur travail, et des efforts étaient faits pour améliorer la présentation des rapports sur le renforcement des capacités et rendre compte des effets directs en sus des produits.

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Plan stratégique du PAM pour 2014–2017 (2013/EB.A/3) (*pour approbation*)

12. La Directrice exécutive a présenté le Plan stratégique du PAM pour 2014–2017, mis au point à l'issue de trois consultations informelles, et a remercié le Conseil de son soutien. Le plan visait à anticiper les chocs et à y répondre, à faciliter le retour à la normale, aider les bénéficiaires à rebâtir leur vie et leurs moyens d'existence, réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience dans le cadre de quatre Objectifs stratégiques. Il traduisait la volonté renouvelée du PAM de collaborer avec ses partenaires, dont les gouvernements, les communautés et les institutions ayant leur siège à Rome, de soutenir les travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, de garantir l'intégration transversale de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, d'inscrire le renforcement des capacités dans toutes les phases des programmes, d'améliorer les services opérationnels, de tirer parti des points forts du PAM et d'être un catalyseur de solutions opérationnelles innovantes.
13. Le Cadre de résultats stratégiques était en passe d'être parachevé en consultation avec le Conseil et d'autres parties prenantes. Il serait aligné sur le Cadre des résultats de gestion et serait présenté en tant qu'élément du système de gestion de la performance à la deuxième session ordinaire de 2013. Le Plan de gestion venait également étayer la mise en œuvre du Plan stratégique.

14. Le Conseil a remercié le Secrétariat d'avoir tenu compte des suggestions formulées lors des consultations informelles, d'avoir insisté dans le document sur les points forts du PAM, les partenariats et le renforcement des capacités, et d'avoir prêté attention aux considérations d'économie et d'efficacité. Il se félicitait tout particulièrement de la promotion et de l'intégration de la problématique hommes-femmes, et encourageait le PAM à consacrer davantage de ressources à la lutte pour l'égalité. Tout en saluant le centrage plus précis du plan, il attendait avec intérêt des détails complémentaires, que le Cadre de résultats stratégiques serait susceptible d'apporter. Certains membres du Conseil ont encouragé le PAM à se concentrer plus particulièrement sur les interventions d'urgence, tandis que d'autres ont noté avec satisfaction la place faite dans le Plan stratégique aux pays à revenu intermédiaire et l'importance accordée aux activités de développement et d'assistance technique.
15. Le Conseil a préconisé une approche intégrée multisectorielle pour surmonter les vulnérabilités étant donné que l'action humanitaire et le développement s'inscrivaient dans un même continuum. Certains de ses membres ont insisté sur la nécessité de se situer dans une perspective à plus long terme et de continuer de fournir une assistance aussi bien technique qu'alimentaire. D'autres ont voulu savoir comment le PAM comptait adhérer aux principes humanitaires dans des contextes précis et ont rappelé l'importance du principe consistant à ne pas nuire. Ils ont noté avec satisfaction que la Convention relative à l'assistance alimentaire et les stratégies de validation des données étaient mentionnées dans le plan. Ils ont demandé en quoi le principe d'adaptation à la mission pourrait faire avancer le plan et ce que le PAM comptait faire pour relever les futurs défis de la gestion, de la mobilisation des ressources et de la dotation en personnel. Ils ont encouragé une montée en régime rapide des dispositifs de transferts monétaires et de distribution de bons et ont rappelé l'importance de s'assurer que le personnel du PAM avait les bonnes qualifications. Les membres du Conseil ont également mentionné la pertinence du programme pour l'après-2015, la question du changement climatique, les enseignements tirés de la coopération triangulaire, le Cadre d'action de Hyogo et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.
16. La Directrice exécutive a répondu au Conseil que toutes ces préoccupations seraient dans la mesure du possible prises en compte dans le Cadre de résultats stratégiques. Elle a également promis que le PAM alignerait ses cadres de résultats sur ceux des autres fonds et programmes des Nations Unies lors de la procédure d'examen quadriennal complet, notamment en ce qui concernait la problématique hommes-femmes et la gestion des résultats. La direction du PAM s'attachait en priorité à inscrire officiellement l'apprentissage et la gestion des savoirs dans l'ensemble des services; le Conseil serait tenu informé de la gestion de la performance et d'autres activités à sa deuxième session ordinaire de 2013. Le Plan stratégique parlait de "dénutrition" plutôt que de "malnutrition aiguë" afin de couvrir intégralement les besoins des bénéficiaires dans les opérations d'urgence. La Directrice exécutive a également expliqué que l'initiative Achats au service du progrès restait une activité pilote mais n'en constituait pas moins un bon exemple des activités innovantes lancées par le PAM.
17. Le Sous-Directeur exécutif chargé du Département des services concernant les opérations a retracé le parcours du PAM depuis sa création, avec l'introduction des opérations d'urgence au milieu des années 90 et un nouveau positionnement pour 2014–2017. Il a expliqué comment le mandat du PAM lui permettait d'intervenir auprès de communautés en situation d'insécurité alimentaire dans toute une série de contextes.

Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013–2017) (2013/EB.A/4) (pour approbation)

18. Le Secrétariat a présenté le document, qui reflétait les changements intervenus dans le rôle du secteur privé depuis la stratégie initiale de 2008 et intégrait les informations complémentaires demandées par le Conseil lors d'une récente consultation informelle.
19. Le Conseil a accueilli favorablement la nouvelle stratégie et notamment le nouveau processus du devoir de diligence, à savoir six principes régissant les partenariats avec le secteur privé, la reconnaissance du secteur privé en tant que source de partenaires tant pour la mobilisation de fonds que pour le renforcement des capacités internes, le processus d'évaluation de l'application de la stratégie et de ses résultats, la corrélation plus étroite avec les Objectifs stratégiques et la participation accrue des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Des membres du Conseil ont noté que les coûts initiaux afférents à la mobilisation de fonds auprès du secteur privé étaient contrebalancés par la régularité et la souplesse des contributions privées.
20. Les membres du Conseil ont noté que les partenariats avec le secteur privé étaient concentrés dans quelques pays et que les partenaires étaient essentiellement des entreprises. Le Secrétariat devait rechercher des partenariats dans les pays à revenu intermédiaire de manière à accroître la participation des gouvernements aux activités du PAM et à sensibiliser l'opinion, ce qui aurait pour effet d'encourager les contributions provenant du secteur privé, notamment de particuliers. Les campagnes de mobilisation de fonds devaient être axées sur les domaines de programme les plus aptes à attirer des soutiens privés, la sélection des partenaires étant fondée sur des valeurs et des principes partagés et le respect des principes des Nations Unies en matière de partenariat et de droits de l'homme.
21. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays pouvaient faire remonter de précieuses informations au Siège. Le PAM avait besoin de personnel capable de trouver et nouer des partenariats avec le secteur privé en fonction des besoins. Les membres du Conseil n'ignoraient pas les avantages inhérents au recouvrement intégral des coûts auprès des partenaires privés, mais s'inquiétaient d'un éventuel effet dissuasif sur les partenaires potentiels; le chiffre annoncé de 9 pour cent d'augmentation annuelle des contributions privées leur semblait ambitieux.
22. Le Secrétariat a ajouté qu'il avait détecté des déficits de capacités auxquels le secteur privé pouvait remédier et qu'il s'employait à accroître la diversité géographique des partenariats. Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles des taux réduits de recouvrement des coûts étaient appliqués concernaient notamment la mobilisation rapide de fonds auprès du secteur privé en cas de crises soudaines. Dans le cadre de la nouvelle architecture organisationnelle, une équipe de recherche du Bureau des services juridiques avait procédé à l'examen de tous les partenaires éventuels et avait communiqué ses conclusions à un comité de haut niveau pour décision.

Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (2013/EB.A/5) (pour information)

23. Le Secrétariat a présenté le rapport en rappelant au Conseil que le PAM participait au Programme de transformation du Comité permanent interorganisations et à l'approche sectorielle en qualité de chef de file. Il a insisté sur les efforts que faisait l'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations codirigée par le PAM pour qu'il soit rendu compte de l'action menée devant les populations concernées, à travers notamment des campagnes de consultation des bénéficiaires durant tout le cycle du programme, une initiative qui a par

ailleurs eu pour effet d'améliorer la sécurité du personnel. Les responsables du Comité avaient entériné les engagements souscrits envers les populations touchées et appuyé le projet de mise au point d'un cadre opérationnel afin qu'ils se concrétisent sur le terrain. Une stratégie commune de préparation aux catastrophes était en cours d'élaboration; elle couvrirait aussi bien la réduction des risques que la résilience. Un exercice de simulation intégré serait organisé afin de peaufiner les protocoles du Programme de transformation, avec le déploiement d'un mécanisme interorganisations d'intervention rapide en Suisse. Des éléments normatifs inspirés des meilleures pratiques seraient intégrés aux instructions internes du PAM concernant les fonctions d'encadrement. La coordination devait favoriser la bonne exécution et n'était pas une fin en soi.

24. Le Conseil s'est félicité du rôle de chef de file exercé par le PAM dans le dispositif humanitaire et a suggéré que des rapports actualisés lui soient présentés pour examen à l'avenir. Ses membres ont appuyé la mise en œuvre du Programme de transformation et demandé un tableau d'échéances et des mises à jour régulières. L'un d'eux a estimé que le Programme de transformation devait également être appliqué en cas de situation de crise n'atteignant pas le niveau 3, en tenant compte des enseignements des opérations de secours déjà déployées. Les membres du Conseil se sont félicités de la transparence de la communication en direction des donateurs au sujet du changement organisationnel et du bon déroulement du Programme de transformation.
25. Le Conseil a rappelé que le Programme de transformation visait à faciliter l'application du principe de responsabilité collective aux résultats obtenus collectivement. Un membre du Conseil a suggéré que les directeurs de pays du PAM rendent compte à la fois aux coordonnateurs de l'action humanitaire et au PAM, par le biais peut-être d'évaluations de la performance. Les cadres devraient être encouragés à devenir coordonnateurs de l'action humanitaire.
26. Le Conseil a félicité le PAM de son rôle de chef de file dans les modules d'action groupée, dans le réseau des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies et les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, lui demandant par ailleurs de faire des analyses plus fines des charges récurrentes et notant la nécessité d'inscrire les modules sectoriels mondiaux aux budgets. Il a également réclamé des précisions sur la nouvelle politique en matière de protection et a encouragé le PAM à participer activement aux modules sectoriels chargés des questions de protection.
27. En réponse aux observations du Conseil, le Secrétariat a signalé un certain nombre d'aspects positifs résultant du fait que, face à la crise syrienne, le Comité permanent interorganisations avait déclenché le niveau 3 à l'échelle du système, et il a promis de tenir le Conseil informé de l'état d'avancement du Programme de transformation. Les termes du "leadership habilité" des coordonnateurs de l'action humanitaire dans les trois premiers mois d'une intervention de niveau 3 à l'échelle du système ont été rappelés, étant entendu que le Comité permanent souscrivait au principe selon lequel les représentants des différentes institutions intervenant dans les pays continuaient de relever des institutions en question: la direction du PAM était néanmoins disposée à prendre en considération l'apport des coordonnateurs de l'action humanitaire aux évaluations de la performance des directeurs de pays et était intervenue auprès du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour obtenir la réouverture de la liste des coordonnateurs des interventions de niveau 3. Le Secrétariat a estimé qu'il fallait effectivement des financements fiables pour conduire les activités sectorielles, encore financées en partie au moyen de contributions extrabudgétaires. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département des services concernant les partenariats et la gouvernance avait été désignée pour rendre compte de l'action du PAM auprès des populations touchées et du travail de prévention de

l'exploitation et des atteintes sexuelles. Des mises à jour régulières sur les mesures de protection seraient faites lors des prochaines réunions.

28. Le Président a proposé que le programme de travail biennal soit modifié de manière à ce que le point en débat figure pour examen et non plus pour information à l'ordre du jour des futures sessions.

Point sur la politique en matière de nutrition (2013/EB.A/6) (*pour information*)

29. Le Secrétariat a indiqué les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la recherche et de la coordination des approches nutritionnelles portées par le mouvement Renforcer la nutrition (mouvement SUN), le partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (partenariat REACH) et d'autres organisations. Comme la couverture des programmes de nutrition s'étendait désormais aux adolescents, il importait d'étudier les effets relatifs des systèmes de distribution de vivres d'une part et d'espèces de l'autre, ainsi que la mise au point de produits alimentaires spécialisés meilleur marché. Il fallait aussi davantage de nutritionnistes qualifiés, compte tenu notamment des activités axées sur la nutrition prévues dans le cadre des partenariats.
30. Le Conseil a loué la qualité du document. Ses membres ont préconisé l'introduction d'indicateurs plus précis dans les rapports sur les questions nutritionnelles, ce qui pouvait être fait dans le Cadre de résultats stratégiques. Ils ont demandé expressément au PAM d'explorer la possibilité de conduire des opérations d'aide nutritionnelle adossées à des systèmes de distributions d'espèces et étayées par des recherches approfondies; ils ont recommandé qu'une attention accrue soit portée à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments dans les projets nutritionnels et ont relevé la nécessité d'augmenter la production d'aliments nutritionnels spécialisés. Le Conseil a noté l'importance fondamentale de la nutrition dans tous les programmes d'assistance alimentaire du PAM et a souligné que les initiatives multisectorielles et multipartites étaient la meilleure voie à suivre. Il a salué le travail accompli par le PAM pour mobiliser des engagements politiques et fédérer l'action coordonnée de la communauté internationale autour des questions de nutrition, grâce notamment à sa participation aux initiatives SUN et REACH. Il a invité le PAM à intégrer des volets nutrition aux programmes de protection sociale et aux politiques sectorielles pour l'agriculture, l'hygiène et l'éducation, en fondant sa démarche sur les besoins des communautés et des ménages plutôt que sur les produits disponibles. Les membres du Conseil ont noté que l'alimentation scolaire était un véhicule idéal pour les interventions dans le domaine de la nutrition.
31. Le Secrétariat a été prié de faire au moins une fois par an un bilan de la situation dans le domaine de la nutrition, en particulier dans la perspective du programme pour l'après-2015. Les membres du Conseil ont demandé expressément au PAM de s'assurer que les bureaux de pays et les bureaux régionaux avaient les outils et les systèmes requis pour gérer les interventions nutritionnelles.
32. En réponse aux observations du Conseil, le Secrétariat a indiqué que les vaccinations étaient une composante nécessaire mais subsidiaire des interventions nutritionnelles et que les patients vivant avec le VIH étaient accompagnés au stade le plus précoce possible de l'infection afin de maximiser les effets positifs du soutien apporté. En association avec la FAO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires, le PAM s'employait à optimiser les filières de produits nutritionnels, qu'il s'agisse par exemple de la production locale, de la qualité des aliments et des modalités de livraison. Le recrutement de nutritionnistes avait débuté, et le personnel apprenait à traiter la question de

la nutrition dans les contextes opérationnels. Le PAM continuerait de participer aux recherches dans ce domaine; son expérience de terrain était un précieux atout.

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Comptes annuels vérifiés de 2012 (2013/EB.A/7) (*pour approbation*)

33. Faisant observer que les états financiers étaient conformes aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), que le Commissaire aux comptes avait rendu à leur sujet une opinion sans réserve et que les comptes avaient été examinés par le Comité d'audit, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité financier de la FAO, le Secrétariat a énuméré les principaux changements intervenus dans la position et les résultats financiers du PAM depuis la période couverte par le rapport précédent. Le Commissaire aux comptes a exposé les points saillants et les recommandations, relatives essentiellement à la gestion des stocks, du rapport d'audit.
34. Le Conseil a accueilli avec satisfaction l'opinion sans réserve rendue par le Commissaire aux comptes au sujet des états financiers, a souscrit à toutes les recommandations et a instamment demandé qu'elles soient appliquées sans retard. Il a noté que la diminution du montant de la trésorerie et des placements à court terme tenait aux sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles, au transfert de liquidités vers des placements à long terme et à l'acquisition de biens d'équipement. Le produit des contributions et les dépenses ainsi que la part des ressources allouées aux dispositifs de transfert monétaire et de bons avaient sensiblement progressé. Les membres du Conseil ont été informés que le déficit actuel n'avait rien d'inquiétant compte tenu du solde globalement positif des fonds. La diminution de la part du passif correspondant aux prestations dues aux employés—60 pour cent actuellement — était un pas dans la bonne direction.
35. Le Conseil a noté avec une satisfaction particulière que la Déclaration sur le contrôle interne, qui comptait une composante de gestion des risques, faisait désormais partie intégrante du système de gouvernance du PAM et que les cinq domaines considérés comme nécessitant des améliorations restaient au premier plan des préoccupations. Les membres du Conseil attendaient avec intérêt les améliorations devant être apportées au programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences, qui devaient se traduire par une obligation plus stricte de rendre compte des résultats professionnels du personnel.
36. Le Conseil a expliqué que le nouveau Système d'appui à la gestion logistique (LESS) pour le traçage des aliments devait être mis en service dès que possible car il résoudrait certains problèmes de stocks actuels. Des membres ont demandé des détails sur l'imputation de 20 millions de dollars É.-U. au budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) au titre du renforcement institutionnel. Des questions ont également été posées au sujet du niveau de risque inhérent au mécanisme d'achat anticipé du PAM et sur la politique du PAM en matière d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée. Les membres du Conseil se sont dits heureux d'apprendre que le système de contrôles internes du PAM fournissait des assurances supérieures à celles qui étaient exigées par les normes IPSAS et que d'autres organismes des Nations Unies s'y intéressaient.
37. Le Secrétariat a remercié le Conseil de ses observations, en notant que le LESS représentait un investissement majeur dans la qualité des données, que ses avantages augmenteraient avec le temps et que d'autres formules de financement étaient à l'étude. L'élément risque du mécanisme d'achat anticipé serait étudié, et le Conseil serait tenu informé. Le rapprochement des stocks détenus par les partenaires coopérants serait

amélioré grâce à un nouveau système d'examens internes, conformément à la recommandation formulée par le Commissaire aux comptes. Plusieurs chiffres des états financiers n'étaient pas comparables d'une année à l'autre car ils correspondaient à des types d'interventions opérationnelles différents. Le montant des engagements au titre des prestations dues aux employés fluctuait en raison de facteurs démographiques et économiques tels que le coefficient de réduction appliqué à l'évaluation actuarielle annuelle. En ce qui concernait la taxe sur la valeur ajoutée recouvrable, le PAM négociait normalement les exonérations dès le départ; en cas d'impossibilité, il cherchait à obtenir le remboursement de la taxe.

38. L'amélioration des systèmes organisationnels du PAM procédait du travail de renforcement organisationnel lié aux enjeux que constituent la présence dans les pays et les régions, la gestion des ressources par les bureaux de pays, les bureaux de liaison, les modes opératoires, les partenariats, la gestion, les communications et les réaffectations. La moitié environ du montant de 20 millions de dollars imputé au budget AAP avait été allouée au financement des travaux de renforcement organisationnel tandis que l'autre moitié serait utilisée pour couvrir les coûts afférents aux ressources humaines dans le cadre de la réorganisation.

Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit (2013/EB.A/8) (pour approbation)

39. Le Président a présenté les deux désignations proposées lors de récentes réunions du Bureau; elles ont été approuvées sans délibérations.

Examen de l'article 9.2 du Règlement financier – Échéancier du Plan de gestion (2013/EB.A/9) (pour approbation)

40. Le Secrétariat a présenté le document en indiquant que le Comité financier de la FAO avait suggéré une légère modification de la décision: des extraits des principales sections du projet de plan de gestion – plutôt que le texte intégral – seraient présentés au Conseil 10 jours avant la dernière consultation informelle sur la question. La version intégrale du Plan de gestion serait présentée 30 jours (et non plus 60) avant la dernière session ordinaire du Conseil de chaque année civile.
41. Le Conseil a approuvé la nouvelle formulation de l'article 9.2 du Règlement financier, à la condition qu'il ne soit demandé aucune dérogation à la règle de présentation du Plan de gestion intégral dans un délai minimum de 30 jours.
42. Le Conseil a adopté la décision révisée.

Rapport annuel du Comité d'audit (2013/EB.A/10) (pour examen)

43. Le Président du Comité d'audit a présenté le rapport et récapitulé l'essentiel des activités de l'année.
44. Le Conseil a salué la qualité du rapport et le rôle du Comité d'audit en tant qu'outil important pour renforcer les contrôles et faire prévaloir les principes de responsabilité et de bonne gouvernance. Les membres du Conseil ont pris note des recommandations formulées et ont encouragé le suivi de la planification de la succession, la constitution d'un réservoir de candidats internes pour la rotation du personnel et la gestion des risques liés aux prix des denrées alimentaires. Ils ont préconisé une évaluation de l'impact des dépenses liées aux indemnités de départ et ont demandé expressément au Comité d'audit

d'élargir ses investigations à la question de savoir dans quelle mesure le PAM s'acquittait de son mandat.

45. Certains membres du Conseil ont exprimé des réserves quant à d'éventuelles visites du Comité d'audit sur site, citant les contraintes financières et les termes du mandat du Comité. Le Conseil attendait une proposition formelle à ce sujet. Il espérait en outre être saisi d'une proposition concernant la façon dont les organes de contrôle du PAM pourraient contribuer à la création d'un registre central des possibilités d'amélioration institutionnelle; il faudrait délimiter clairement les responsabilités respectives de ces organes afin d'éviter les doublons. Le Conseil a proposé que le Comité d'audit évoque avec le Secrétariat la possibilité d'élaborer des paramètres pour évaluer l'adéquation du PAM au regard de sa mission. Il a préconisé des mesures correctives qui permettraient d'utiliser les résultats d'enquête pour gagner en transparence et en ponctualité.
46. Le Président du Comité d'audit a remercié le Conseil de ses observations et questions. Le prochain rapport du Comité indiquerait si le PAM s'acquittait dûment de son mandat. Le Président a expliqué que le Comité s'était réuni à Doubaï en décembre 2012 en marge de la Réunion mondiale des cadres du PAM. Il a proposé que les différents membres du Comité d'audit fassent des visites sur site dans leur propre région.
47. Le Secrétariat a exprimé l'espoir que des paramètres se rapportant à l'initiative d'adaptation à la mission pourraient être établis à temps pour figurer dans le Rapport annuel sur les résultats de 2014. Des consultations informelles sur le système d'évaluation de la performance seraient organisées avant la deuxième session ordinaire. Les recommandations formulées par les différents organes de contrôle pouvaient utilement être regroupées, et le Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle semblait un coordonnateur tout désigné. Le Secrétariat a expliqué que les récentes opérations de réaffectation avaient clairement montré l'importance de la planification de la succession; la nouvelle Directrice des ressources humaines chercherait de manière systématique les talents internes à cultiver en prévision de la succession aux postes de responsabilité et explorerait les viviers de talents extérieurs au PAM. Il fallait aussi répondre de manière stratégique aux préoccupations qui ressortaient de l'enquête mondiale menée auprès du personnel au sujet du développement méthodique des qualifications et du déroulement des carrières.
48. Le Président a indiqué que la question des visites sur site du Comité d'audit avait été débattue au sein du Bureau et que la formule ne grèverait pas le budget. Le Secrétariat a expliqué que le budget 2013 ménageait une certaine marge pour la tenue des réunions du Comité, et notamment pour quelques visites sur site. Le Comité était pour sa part très conscient des dépenses qu'il occasionnait pour le PAM, et les visites seraient gérées dans les limites les plus prudentes du budget.

Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (2013/EB.A/11) (pour examen)

49. Le nouvel Inspecteur général a présenté le rapport de 2012. Le Secrétariat a présenté la note contenant la réponse de la Directrice exécutive.
50. Le Conseil a noté avec satisfaction les assurances positives formulées dans l'opinion générale. Il appréciait la réponse volontariste de la direction et notamment les sept mesures déjà en place pour appliquer les recommandations formulées dans l'audit interne au sujet de questions présentant un risque élevé. Il a cependant relevé avec inquiétude la perception selon laquelle le PAM n'appliquait pas systématiquement ni rigoureusement le principe de

tolérance zéro. Les membres du Conseil ont demandé à la direction du PAM d'être plus attentive au risque d'image, d'accélérer les procédures de prise de décisions par les instances de direction, d'établir des échéances en matière de justice interne et de définir des procédures opérationnelles types pour les opérations à haut risque. Ils ont recommandé que le PAM investisse davantage dans la formation continue de son personnel de manière à mieux corréliser les compétences et les postes, et à appuyer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments.

51. L'Inspecteur général a noté que nombre des recommandations relatives à des risques moyens et élevés n'étaient en fait pas appliquées. Il a félicité la direction d'avoir pris des mesures durant les derniers mois et lui a demandé d'agir rapidement dans l'année à venir. Il comptait lancer un examen de la qualité de la fonction d'enquête en vue de renforcer les mesures de prévention. Il examinerait également la possibilité que les opinions donnent des assurances non plus limitées mais positives et les délais à prévoir, et communiquerait avec le Comité d'audit à ce sujet en 2013.
52. Le Secrétariat a noté une évolution positive, à savoir l'application de 263 recommandations en 2012, contre 151 en 2011. Les recommandations en souffrance seraient prises en compte dans la planification pour 2014, et la direction déterminerait également si les problèmes de financement avaient eu une incidence sur leur mise en œuvre. Les règles financières contenaient déjà en appendice la charte du Bureau de l'Inspecteur général.
53. Bien que la Directrice exécutive n'ait pas évoqué spécifiquement la question des procédures opérationnelles types de l'institution dans les environnements complexes, les risques inhérents à ces environnements étaient un sujet de préoccupation dans l'ensemble du PAM et avaient été pris en compte dans le plan de travail de 2013 de l'Inspecteur général et du Bureau des services de contrôle. Le plan de travail actuel prévoyait l'examen d'environnements complexes tels que ceux de la République arabe syrienne et de la République démocratique du Congo. De plus, le Secrétariat procédait à l'intégration des enseignements des audits, évaluations et examens antérieurs; ainsi, les procédures mises en place face à la crise syrienne avaient fait fond sur les leçons apprises dans la Corne de l'Afrique et au Sahel.
54. La Directrice exécutive entendait bien réformer le système de justice interne et en débattrait sous peu avec le Comité d'audit. Le Secrétariat était incontestablement attaché au principe de tolérance zéro vis-à-vis de la fraude et de la corruption, mais devait peut-être se pencher sur le traitement d'autres types d'abus. En ce qui concernait la formation du personnel, le Secrétariat prenait des mesures pour établir la planification de la succession des cadres dirigeants et créer un vivier interne et externe de talents, tout en veillant au perfectionnement et au déroulement des carrières.

Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants et réponse de la direction du PAM (2013/EB.A/12) (pour examen)

55. Le Commissaire aux comptes a présenté le rapport en signalant les faiblesses de la collaboration du PAM avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les partenaires gouvernementaux au Siège et dans des bureaux extérieurs choisis. Le Secrétariat a souscrit aux dix recommandations formulées dans le document en précisant que le processus d'examen des modalités de fonctionnement et la stratégie en matière de partenariat en favoriseraient l'application. Il a expliqué que les partenariats étaient

diversifiés, complexes et généralement solides; le rapport avait pointé les faiblesses dont pâtissaient les modalités de leur gestion.

56. Le Conseil a accueilli favorablement le document, fondé sur des recherches détaillées qui méritaient d'être saluées. Il a apprécié les recommandations concrètes y figurant et s'est félicité qu'elles aient été acceptées par la direction, surtout dans la perspective de l'importance accrue accordée aux partenariats dans le nouveau Plan stratégique. Compte tenu du degré d'engagement du PAM auprès de ses partenaires, le Conseil préconisait un renforcement des contrôles internes afin d'améliorer le respect des procédures de gestion des partenariats. Les membres du Conseil ont demandé des précisions sur le rôle de contrôle renforcé assigné aux bureaux régionaux dans le cadre de l'initiative d'adaptation du PAM à sa mission, notamment en ce qui concernait l'unité centrale de gestion de l'information et les modalités de fonctionnement relatives aux partenaires coopérants. Ils ont demandé expressément au Secrétariat de mettre au point des outils propres à améliorer le suivi et l'évaluation des activités des partenaires coopérants et ont estimé que le rapport aurait pu utilement étudier les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies.
57. Notant que les accords de partenariat sur le terrain n'étaient pas toujours actualisés, le Conseil a recommandé au PAM de mettre rapidement en place des mécanismes d'examen et de gestion plus robustes. Une question a été posée au sujet du réalisme des délais fixés pour l'application des recommandations, mais le Conseil a été globalement favorable à l'approche proposée.
58. Le Commissaire aux comptes a remercié le Conseil de ses observations constructives. Tout en reconnaissant le rôle important joué par les organismes des Nations Unies, elle a insisté sur le fait que l'audit était de grande envergure puisqu'il couvrait aussi les partenariats du PAM avec des ONG et des gouvernements qui jouaient un rôle similaire de distribution d'aide alimentaire et d'intervention sur le terrain; les futurs audits sur les partenariats pourraient également couvrir ceux qui avaient été conclus avec d'autres organismes des Nations Unies. Le Secrétariat a observé que l'activité d'information-conseil aux partenaires coopérants devait être centralisée au Siège; la gestion des relations avec les partenaires était confiée aux directeurs de pays, eux-mêmes supervisés par les bureaux régionaux et appuyés au besoin par les services du Siège. Les bureaux régionaux disposeraient pour leurs contrôles de nouveaux outils et de procédures opérationnelles types qui seraient disponibles d'ici à juin 2014. Les schémas actualisés d'accords de partenariat sur le terrain étaient prêts et les instructions à l'usage des directeurs de pays seraient publiées sous peu; les lignes directrices seraient révisées une fois que l'examen des modalités de fonctionnement et l'élaboration de la stratégie relative aux partenariats seraient achevés. Le Secrétariat était déterminé à donner suite aux recommandations contenues dans le rapport et se promettait d'avoir un entretien de suivi avec le Commissaire aux comptes d'ici à octobre 2013. Le Secrétariat devait présenter un état des lieux détaillé au Conseil à sa session annuelle de 2014.

Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons et réponse de la direction du PAM (2013/EB.A/13) *(pour examen)*

59. Le Commissaire aux comptes a présenté les principales conclusions de l'audit des résultats, qui avait fait apparaître des lacunes dans les domaines suivants: sélection des modalités de transfert appropriées; prestations des partenaires coopérants et des prestataires de services financiers; distribution des aides; renforcement des capacités; contrôles exercés par les bureaux régionaux et le Siège; et évaluations d'impact. La direction a accepté les 11 recommandations formulées dans le rapport. Le Secrétariat a fait le point des progrès de

L'initiative Aide monétaire au service du changement et des mesures incitatives prises pour aider le PAM à mieux connaître et utiliser les transferts monétaires et les distributions de bons et garantir la conception rigoureuse, la bonne exécution et le contrôle adéquat des opérations.

60. Le Conseil a observé que l'audit intervenait à point nommé pour guider la future montée en régime du dispositif des transferts monétaires et des bons, et a salué la qualité du rapport. Il a appuyé toutes les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes et s'est félicité que la direction les ait acceptées. Les membres du Conseil ont évoqué la nécessité pressante de concevoir des outils institutionnels pour les interventions sous forme de transferts monétaires et de bons, de mesurer le rapport coût-efficacité du dispositif et de sélectionner les meilleurs partenaires d'exécution. Ils ont insisté sur l'importance des considérations liées à la problématique hommes-femmes, sur le suivi post-distribution, la mise en service du système informatique institutionnel, les mesures d'atténuation des risques et les évaluations d'impact périodiques, ainsi qu'indiqué dans le rapport.
61. Le PAM n'avait pas en interne les capacités voulues et les fonds nécessaires pour amplifier le système de transferts monétaires et de distributions de bons, ce qui était particulièrement préoccupant; par ailleurs, l'objectif fixant à 40 pour cent la part de ces transferts dans l'assistance fournie par le PAM semblait trop ambitieux, comme l'avait remarqué le Comité financier de la FAO. Les membres du Conseil ont suggéré que les déficits de capacités soient analysés à tous les niveaux et notamment à celui des bureaux régionaux et des bureaux de pays, que des enseignements soient recherchés auprès des ONG connaissant bien les systèmes de transfert monétaire et de distribution de bons, et que d'autres partenariats soient conclus avec les prestataires de services financiers, avec notamment des plans de préparation aux situations d'urgence et la mise en place des systèmes avant de passer à l'échelle supérieure. La prise de décisions en matière de transferts d'espèces et de bons devait être fondée sur des analyses de faisabilité et l'analyse des marchés afin de ne pas avoir d'incidences négatives sur les marchés locaux et les personnes vulnérables. Le Conseil a indiqué qu'une évaluation de cette modalité d'assistance était prévue pour 2014 et qu'il conviendrait d'analyser les effets comparés des transferts d'espèces et de bons d'une part et des distributions de vivres de l'autre sur les marchés locaux.
62. Le Commissaire aux comptes a remercié le Conseil de ses observations constructives et a pris note de ses suggestions pour les futurs audits. Le Secrétariat a expliqué que les bureaux régionaux et les bureaux de pays seraient associés à l'application des recommandations. Au moment de l'audit, nombre des outils examinés étaient encore à l'état d'ébauche plus ou moins avancée, et il était difficile de trouver des spécialistes des systèmes de transfert monétaire et de bons dans les situations d'urgence. Certaines évaluations s'intéressaient déjà à la question de savoir si la modalité de transfert la mieux adaptée avait été sélectionnée. Selon les études du PAM et du HCR sur la problématique hommes-femmes et la protection, les interventions sous forme de transferts d'espèces et de bons n'avaient pas eu d'effets positifs ou négatifs significatifs sur l'égalité hommes-femmes, mais ceux-ci étaient pris en compte au moment de la sélection des modalités de transfert. L'état actualisé de l'application des recommandations serait indiqué dans le rapport annuel sur l'application de l'ensemble des recommandations du Commissaire aux comptes.
63. La Directrice exécutive a signalé que le PAM visait à se doter d'un système de transferts monétaires et de distribution de bons viable et capable de s'adapter aux changements et évolutions, et entendait en faire un modèle dans ce domaine.

Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (2013/EB.A/14) (pour examen)

64. Le Secrétariat a présenté ce document annuel, auquel s'ajoute depuis 2012 un document d'examen semestriel présenté en septembre.
65. Le Conseil a accueilli avec satisfaction cet outil de contrôle et s'est félicité des progrès rapportés. Ses membres ont demandé au Secrétariat d'envisager de classer les recommandations à appliquer par ordre de priorité et d'établir une plateforme centrale pour toutes les recommandations de sources internes et externes.
66. Le Secrétariat a répondu que le calendrier d'application des recommandations établissait l'ordre des priorités. Tout en notant le progrès général accompli, le Commissaire aux comptes a appelé l'attention du Conseil sur la nécessité de se concentrer sur l'application des recommandations figurant dans le rapport 2011 d'évaluation rétrospective de la gestion des projets. Elle a signalé que la viabilité et la valeur de toutes les recommandations étaient étudiées avec la direction du PAM et que le classement par ordre de priorités pouvait être envisagé dans les futurs rapports.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Rapport annuel sur l'évaluation en 2012 et réponse de la direction (2013/EB.A/15) (pour examen)

67. Le Président a rappelé au Conseil que les évaluations avaient été examinées en mai dans le cadre de la consultation annuelle sur l'évaluation. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport, en notant qu'il contenait des constatations majeures concernant les partenariats. Le PAM était un partenaire apprécié en raison de sa présence dans les pays, de son envergure, de son personnel et de sa culture du résultat. Pourtant, le principe du partenariat devait être généralisé; l'approche devait être plus stratégique et s'appuyer sur des dispositifs financiers et des systèmes d'établissement de rapports répondant aux exigences de transparence des partenaires. Les recommandations concernaient essentiellement les partenariats, les stratégies de pays, le suivi et l'application des outils analytiques de l'efficacité des programmes. Le Secrétariat a présenté la réponse de la direction du PAM.
68. Le Conseil a accueilli favorablement le rapport, qui faisait une large place à la question des partenariats et apportait des précisions éclairantes sur l'utilisation des enseignements tirés des évaluations. Les membres du Conseil ont encouragé le Bureau de l'évaluation à poursuivre la diffusion de ses constatations afin de nourrir l'élaboration des stratégies et des politiques, à porter une attention accrue aux partenariats dans les évaluations de portefeuilles de pays, et à continuer de coordonner ses travaux avec ceux des bureaux d'évaluation d'autres organismes des Nations Unies. Soulignant l'importance de la communication d'informations sur la problématique hommes-femmes, le Conseil a recommandé l'inclusion du marqueur de l'égalité des sexes dans tous les projets. Le suivi et l'évaluation restaient une préoccupation majeure; la nouvelle stratégie les améliorerait, mais il y avait encore beaucoup à faire pour que les évaluations décentralisées prévues deviennent réalité. Les outils améliorés du PAM seraient particulièrement précieux dans les situations fragiles à haut risque. Les stratégies de pays accentuaient l'alignement du PAM sur les objectifs des gouvernements et des autres partenaires et favorisaient les synergies sur le terrain; elles devaient être élaborées en concertation plus étroite avec les partenaires nationaux.

69. Le Conseil a indiqué qu'il attendait avec intérêt les résultats des partenariats resserrés et de la participation du PAM aux discussions interorganisations sur la coopération, par exemple le projet de stratégie commune PAM-HCR concernant le renforcement de l'autosuffisance dans les situations de réfugiés prolongées. Il attendait aussi avec intérêt les conclusions de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au PAM.
70. En réponse, la Directrice a relevé que le Bureau de l'évaluation s'intéressait davantage aux partenariats dans les évaluations de portefeuilles de pays. Elle a indiqué que 21 pour cent des consultants engagés pour les évaluations provenaient de pays en développement, sans compter les chercheurs engagés localement; les futures évaluations permettraient de continuer à suivre la question de près. Elle informerait le Conseil de la future collaboration entre les bureaux de l'évaluation des organismes des Nations Unies.
71. Le Secrétariat a confirmé qu'il donnerait suite à l'idée de formuler une stratégie institutionnelle commune pour le PAM et le HCR. La formation faisait partie intégrante du plan et schéma stratégique global de suivi et d'évaluation, notamment au niveau du terrain. Les évaluations décentralisées étaient encore une nouveauté et seraient débattues avec les directeurs régionaux dans quelques jours. Le Secrétariat a indiqué qu'il fallait effectivement prévoir des capacités suffisantes au niveau des pays et des régions et tenir des consultations avec les parties prenantes nationales lors de la formulation des stratégies de pays.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

72. La Directrice régionale a expliqué que la région se caractérisait par une vulnérabilité à grande échelle, une pauvreté de masse et de graves problèmes structurels. La région du Sahel comptait à elle seule 9 millions de cas de malnutrition chronique; 20 pour cent des enfants de moins de 5 ans mouraient de sous-alimentation et l'insécurité généralisée provoquait des déplacements de population et entravait le commerce. Renforcer la résilience était un impératif à long terme qui nécessitait l'appui des gouvernements ainsi que des opérations intégrées de secours, redressement et développement centrées sur les communautés et notamment les femmes. La modalité d'assistance la plus efficace pour la région était globalement l'alimentation scolaire à base de produits locaux, qui servait à la fois l'éducation et l'économie locale. En République centrafricaine, les marchés fonctionnaient à peine, les surfaces plantées étaient limitées et les écoles étaient fermées, ce qui avait amené le PAM et la FAO à entamer une évaluation des besoins alimentaires en vue d'augmenter leur assistance. Au Mali, le PAM avait utilisé les systèmes d'achats anticipés et d'avances financières avec efficacité et pu ainsi répondre aux besoins de 100 pour cent des bénéficiaires.

Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Niger (2007–2011) et réponse de la direction (2013/EB.A/16) (pour examen)

73. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport. Le bilan de l'évaluation était globalement positif, malgré la situation très difficile dans laquelle se trouvait le pays durant la période couverte. Le Secrétariat a relevé que le bureau de pays appliquait déjà certaines des recommandations.
74. Le Conseil a estimé que l'évaluation était un bon point de départ pour réfléchir aux activités futures du PAM au Niger. Il a félicité le PAM de sa réactivité face à l'évolution de la donne nationale, de son alignement sur les priorités et les politiques du

Gouvernement et des autres partenaires, du ciblage des zones vulnérables par des combinaisons d'activités diversifiées, et des partenariats à plus long terme engagés avec la FAO et le FIDA dans le cadre des activités Vivres contre travail (VCT) et Espèces contre travail (ECT), en notant que la collaboration sur le terrain était particulièrement précieuse.

75. Les membres du Conseil ont encouragé le Secrétariat à intensifier ses concertations avec les instances publiques et à donner au bureau de pays des capacités supplémentaires de dialogue avec le Gouvernement, à associer les ONG au surcroît d'efforts consenti pour renforcer les capacités nationales de gestion des crises et de mise en place de filets de sécurité axés sur l'alimentation, et à collaborer avec les programmes bilatéraux pour éviter le gaspillage d'efforts. Le PAM devait exploiter les possibilités offertes par le Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise et la nouvelle Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité du bureau de pays, amplifier les transferts monétaires, mettre en place le système institutionnel de gestion des effectifs de bénéficiaires actuellement en phase d'expérimentation et créer une banque de connaissances sur la supplémentation alimentaire généralisée et son ciblage.
76. La Directrice du Bureau de l'évaluation a noté que les futures évaluations livreraient des éléments d'information supplémentaires sur l'efficacité comparée des programmes ECT et VCT; celle dont il était question était une évaluation de portefeuille et n'avait donc pas abordé ce point; on disposait par ailleurs de peu de données sur l'utilisation des espèces.
77. Le Secrétariat a indiqué qu'il importait effectivement de déterminer clairement ce que le PAM était capable d'entreprendre. L'ancienne Directrice de pays au Niger a ajouté que la collaboration interinstitutions du PAM couvrait aussi le ciblage au niveau des communautés pour ce qui était de la présence du FIDA dans les pays et les achats locaux de produits alimentaires destinés aux cantines scolaires, tandis que la FAO aidait les agriculteurs locaux en termes de qualité des semences et de stockage. Le bureau régional avait dispensé une formation sur la programmation des moyens d'existence saisonniers au service de la création d'avoires. Les distributions de bons dans les camps de réfugiés avaient démarré récemment et semblaient fonctionner. L'approche de l'économie des ménages avait été choisie pour le ciblage du programme de distributions d'espèces et de nourriture. Le PAM collaborait avec la Direction générale Aide humanitaire et protection civile en vue d'améliorer le ciblage des programmes de sécurité alimentaire et de supplémentation alimentaire généralisée.

Projets de développement – Côte d'Ivoire 200465 (2013/EB.A/17) (pour examen)

78. Le Directeur de pays a présenté le projet de développement pour la Côte d'Ivoire (appui aux cantines scolaires), qui visait à accroître les inscriptions et améliorer l'équilibre garçons/filles. Il s'agissait là d'une entreprise ambitieuse qui nécessitait des ressources considérables, mais un tel projet était approprié compte tenu de l'amélioration de la situation dans le pays.
79. Le Conseil a été satisfait de la place faite dans le projet au renforcement des structures locales et à la participation des communautés, ainsi que de l'alignement du projet sur le programme national de cantines scolaires. Le PAM avait appuyé ce programme avec souplesse au fil des années, en s'adaptant aux urgences et aux conditions d'après-crise. Les membres du Conseil ont jugé favorablement la stratégie nationale d'éducation avec laquelle le projet était aligné, et ont exhorté le PAM à cultiver son partenariat avec le Gouvernement.

80. En réponse à des questions spécifiques, le Directeur de pays a indiqué que l'utilisation des transferts monétaires pour encourager les familles à laisser les filles à l'école était une intervention pilote s'adressant à 10 000 filles dans la première année, la seule du genre conduite par le PAM dans la région. Le manque d'infrastructures ne freinerait sans doute pas l'exécution puisque le Gouvernement avait déjà procédé à la remise en état de l'essentiel des infrastructures scolaires, conformément à ses priorités. Les indicateurs de suivi de la contribution du projet aux objectifs nationaux en matière d'alimentation scolaire seraient inclus dans le cadre logique. Le Président ivoirien privilégiait l'investissement dans le capital humain, et le PAM collaborait avec le Ministre de l'éducation et de la formation professionnelle afin d'accroître la coopération avec le secteur privé.
81. En réponse à la suggestion faite par un membre du Conseil, le Secrétariat a promis d'étudier la possibilité d'organiser une table ronde sur le récent rapport du PAM concernant l'alimentation scolaire dans le monde, en association peut-être avec d'autres organismes.
82. Le Ministre ivoirien de l'éducation et de la formation professionnelle a remercié le Conseil d'avoir approuvé le projet et a souligné la contribution des cantines scolaires au retour durable des enfants dans les écoles après la crise.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE

83. La Directrice régionale a signalé des améliorations encourageantes de la sécurité alimentaire à la suite de bonnes récoltes, tout en appelant l'attention sur les 4,9 millions de personnes confrontées à des situations de crise et d'urgence, notamment dans une partie de l'Éthiopie, de la Somalie et du Soudan du Sud. Le principal risque dans la région était celui de la pénurie de ressources: alors que les besoins s'élevaient à 2 milliards de dollars, 47 pour cent du financement requis manquaient encore à l'appel; ce déficit affectait surtout les opérations en direction des réfugiés au Kenya et les programmes de création d'avoirs au Soudan du Sud, et il risquait d'annuler les récents progrès accomplis en Somalie dans le domaine de la nutrition. Des vivres avaient été prépositionnés au Soudan du Sud comme prévu, mais la récente dégradation des conditions de sécurité, notamment dans l'État du Jonglei, avait restreint l'accès humanitaire et mis en péril les bénéficiaires et les stocks. La Directrice régionale a annoncé au Conseil que le déménagement du bureau de pays pour la Somalie de Nairobi à Mogadiscio était en cours et pouvait avoir des incidences pour les ressortissants kenyans. Le PAM participait à plusieurs partenariats réussis dans la région et étudiait ce qui pouvait être fait pour renforcer l'impact de ses opérations, par exemple généraliser l'identification biométrique, utiliser les systèmes de bons électroniques et coordonner ses activités de renforcement de la résilience avec celles de la FAO et de l'UNICEF.

Programmes de pays — Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda (2013–2018) (2013/EB.A/18) (*pour approbation*)

84. Le Directeur de pays a présenté le document, qui était commun à l'UNICEF, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et au PAM, ainsi que le cadre de résultats du PAM soumis au Conseil pour approbation. Le PAM interviendrait dans les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire et s'emploierait à renforcer les capacités et à accompagner les programmes du Gouvernement sur le plan technique jusqu'à ce que le transfert des responsabilités soit envisageable.

85. Le Conseil a approuvé l'alignement du programme commun de pays sur l'initiative Unité d'action des Nations Unies, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les objectifs du Gouvernement dans le domaine de l'économie et du développement. Certains de ses membres ont estimé que l'exercice était ambitieux dans un contexte de tarissement des contributions des donateurs, et que la réussite dépendait largement du retour de la paix et de la stabilité dans tout le pays. L'approche multisectorielle adoptée dans le programme pour lutter contre la malnutrition chronique semblait appropriée. Les membres du Conseil ont également approuvé le plan d'achats locaux et l'accent placé sur les petits exploitants agricoles. Certains ont demandé instamment au PAM de s'assurer que ses évaluations cadraient avec celles du Gouvernement et de procéder à des analyses détaillées des risques.
86. Les membres du Conseil ont recommandé au PAM de veiller à ce qu'un plan de transfert des responsabilités soit effectivement en place. Le Conseil appréciait les grandes lignes du programme et notamment le fait qu'il associait les communautés aux projets afin de garantir la viabilité à long terme des activités.
87. Le Directeur de pays a répondu que la stabilité était assurément une condition sine qua non du succès et que les achats locaux faisaient effectivement partie du programme de pays, puis a décrit les formations dispensées dans le cadre de la coopération triangulaire avec le Brésil. Un comité de contrôle était chargé d'assurer la coordination des activités; les réfugiés relevaient essentiellement des responsabilités du HCR, mais le PAM apportait également son soutien. Le PAM et d'autres acteurs faisaient des études sur la situation nutritionnelle pour compléter les enquêtes conduites par le Gouvernement auprès des ménages et garantir un comptage exact des bénéficiaires; les initiatives SUN et REACH favorisaient elles aussi la coordination des activités nutritionnelles. La Directrice régionale a souligné que le programme commun de pays démontrait l'alignement de l'action du PAM sur celle des autres organismes des Nations Unies et du Gouvernement.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION DE L'AFRIQUE AUSTRALE

88. Le Directeur régional a consacré son exposé aux prévisions de récoltes et à la contribution du PAM à la lutte contre le VIH et le sida. Les récoltes s'annonçaient généralement bonnes (malgré la sécheresse) en Afrique du Sud, au Lesotho et en Namibie. Au Zimbabwe, l'insécurité alimentaire allait sans doute s'accroître après une période d'inondations suivie d'épisodes de sécheresse qui avaient fait chuter la production agricole. En sa qualité de membre du Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions, le PAM évaluait l'état de la sécurité alimentaire dans la région et avait commencé d'élaborer une stratégie à long terme pour renforcer la résilience et défendre son recours au système des achats anticipés, qui permettrait de tirer le meilleur parti des bonnes récoltes attendues et de soutenir les marchés régionaux. Sur la question du VIH et du sida, le Directeur régional a souligné que la propagation de l'épidémie était favorisée par la malnutrition et les co-infections tuberculeuses. L'approche du PAM était fondée sur le renforcement des capacités des gouvernements à engager des programmes d'action face à la prévalence du VIH et du sida. En 2012, le PAM avait aidé 800 000 bénéficiaires dans la région, en utilisant la modalité des transferts monétaires et des distributions de bons au profit de 10 pour cent des bénéficiaires. Une nouvelle stratégie quinquennale de lutte contre le VIH et le sida était en préparation pour la région.

Interventions prolongées de secours et de redressement – République démocratique du Congo 200540 (2013/EB.A/19) (pour approbation)

89. Le Directeur de pays a présenté l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) en indiquant les récentes initiatives en faveur du rétablissement de la paix en République démocratique du Congo.
90. Le Conseil a félicité le PAM de son rôle de premier plan dans le pays et a salué la persévérance dont avaient fait preuve le personnel et les partenaires face à l'insécurité. Il a encouragé la montée en régime du programme de transferts monétaires et de bons là où les conditions s'y prêtaient. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet des risques courus par les bénéficiaires et les partenaires coopérants du fait de l'utilisation des espèces et des bons ainsi que de la difficulté à accéder aux bénéficiaires et à assurer le suivi dans plusieurs régions du pays.
91. Les membres du Conseil ont recommandé que les bénéficiaires soient sollicités pour donner leur avis dans le cadre du suivi et soient associés à la sélection des avoirs choisis pour les activités Vivres et Espèces pour la création d'avoirs. Le PAM devrait chercher de nouveaux partenariats avec les parties prenantes et les autres organismes et appliquer un plan commun de gestion prévisionnelle pour protéger les bénéficiaires. Certains membres ont demandé des précisions sur les enseignements tirés, notamment au sujet de la sécurité et des partenaires, sur les modalités de transfert utilisées et leurs différentes incidences sur les questions de protection, et sur ce qu'envisageait de faire le PAM pour accroître la résilience des communautés en situation d'insécurité alimentaire grave.
92. Le Directeur de pays a précisé que les transferts monétaires et les bons représentaient désormais 15 pour cent des distributions du PAM. L'application du principe consistant à ne pas nuire se traduisait par des évaluations conduites conjointement avec des partenaires afin de faire des vérifications et de sélectionner le mode d'intervention le plus sûr, tout en réduisant au maximum le risque couru par les bénéficiaires avant et après les distributions. En réponse aux questions sur l'impact de la brigade d'intervention et sur le fait de savoir comment le PAM contribuerait avec d'autres acteurs à réduire l'exposition des équipes humanitaires au danger, le Directeur de pays a indiqué que le PAM travaillait avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo en vue de comprendre les plans de celle-ci et de s'y adapter. Le PAM avait déployé un coordonnateur civilo-militaire à Goma, mais il était difficile de prédire l'impact de la brigade. Le PAM, le HCR et l'UNICEF cherchaient des solutions innovantes pour avoir accès aux réfugiés et aux déplacés à l'extérieur des camps, au moyen notamment d'hélicoptères et à travers les ONG. Le PAM cherchait à accroître la résilience des petits agriculteurs grâce à des activités relevant de l'initiative Achats au service du progrès là où les conditions de sécurité le permettaient. Les opérations en République démocratique du Congo pâtissaient de ruptures d'approvisionnement fréquentes, un risque atténué par l'augmentation des achats locaux.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE

93. Le Directeur régional a indiqué que la montée de l'insécurité en Afghanistan avait contraint le PAM à réduire le champ de ses activités et à fixer des priorités s'agissant de ses interventions: en 2013, le Programme viendrait en aide à 2,4 millions de personnes contre 7 millions en 2012. L'aide nutritionnelle et la préparation aux situations d'urgence seraient au centre de son action. Le Pakistan restait un terrain d'opérations complexe: la présence de déplacés dans la région nord-est nécessitait une intervention d'urgence et dans

le sud du pays, 2,2 millions de personnes touchées par les inondations avaient besoin d'une aide nutritionnelle. Des dons de blé provenant de gouvernements avaient été d'un grand secours. Au Myanmar, le Gouvernement s'était employé, en collaboration avec le PAM, à réduire les risques et à répondre aux besoins de 125 000 personnes déplacées dans l'État de Rakhine; les camps de réfugiés étaient généralement sous-équipés. En République populaire démocratique de Corée, les négociations avec le Gouvernement avaient abouti à la signature d'un nouveau mémorandum d'accord solide répondant aux exigences du PAM en matière d'accès et de suivi, mais la filière alimentaire était sollicitée jusqu'à la rupture et plusieurs usines de produits nutritionnels avaient dû fermer leurs portes faute de matières premières. Les financements disponibles ne couvriraient les opérations que jusqu'en août, en plein milieu de la période de soudure. Face à cette situation et étant donné que le PAM faisait depuis 20 ans des interventions nutritionnelles en faveur des mères et des enfants, le Directeur régional souhaitait que les donateurs saisissent l'importance du maintien de la présence du PAM dans le pays.

Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Timor-Leste (2008–2012) et réponse de la direction (2013/EB.A/20) (pour examen)

94. Dans sa présentation du rapport de l'évaluation, la Directrice du Bureau de l'évaluation a annoncé que les responsabilités afférentes à ce petit portefeuille d'activités devaient être transférées au Gouvernement et que le PAM se retirerait d'ici à décembre. Les évaluateurs avaient donc accordé une attention particulière au renforcement des capacités et à la transition, et avaient tiré des enseignements susceptibles de présenter un intérêt plus général pour le PAM. Le bureau de pays avait fait un travail efficace, en particulier dans le cadre des partenariats, et avait contribué à l'édification de l'État. La qualité et la portée du suivi, de même que la prise en compte de la problématique hommes-femmes, avaient été limitées, du fait en partie d'un sous-financement chronique. En acceptant les recommandations, le Secrétariat a expliqué qu'une approche multisectorielle de la malnutrition aurait été souhaitable, mais que le PAM avait été la seule grande organisation à intervenir à l'échelle voulue.
95. Le Conseil a noté que l'évaluation était dans l'ensemble suffisamment approfondie et qu'elle faisait apparaître un certain nombre de réussites qui pouvaient être appliquées ailleurs. Il a noté avec satisfaction que le portefeuille était aligné sur les politiques nationales et jugé que la prise en main du programme d'alimentation scolaire par le Gouvernement, en dépit des difficultés de financement, était un signe encourageant. Compte tenu des problèmes de ressources qui avaient nui au portefeuille, les membres du Conseil ont suggéré au PAM de réexaminer son modèle de financement ainsi que le rôle et le budget des petits bureaux de pays; il fallait également évaluer le coût de la poursuite des opérations ainsi que demandé par le Gouvernement. La composante « achats locaux » du programme serait un garant de viabilité à long terme, mais il fallait renforcer les capacités nationales pour que le travail se poursuive. Les membres du Conseil ont insisté pour que le PAM rende compte intégralement du degré de réalisation des objectifs de renforcement des capacités. Plusieurs membres ont recommandé au PAM de s'assurer que ses plans de transition étaient applicables et que la problématique hommes-femmes y était prise en compte.
96. Le Secrétariat a indiqué au Conseil que le rapport rendrait compte plus longuement des activités de renforcement des capacités. La stratégie de transfert des responsabilités serait élaborée sur la base de la stratégie de pays et en pleine concertation avec le Gouvernement et les autres partenaires. Le Directeur régional avait été prié de présenter des données actualisées sur la situation des femmes dans la région à la deuxième session ordinaire de

2013. Selon les estimations, le PAM aurait besoin de 4,3 millions de dollars pour poursuivre ses activités pendant encore 12 mois après décembre afin d'appuyer les efforts du Gouvernement et de marquer sa bonne volonté.

Interventions prolongées de secours et de redressement – République populaire démocratique de Corée 200532 (2013/EB.A/21) (pour approbation)

97. Le Directeur de pays a présenté l'IPSR. Malgré l'augmentation de ses importations et de sa production alimentaires, la République populaire démocratique de Corée comptait encore 3,5 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire. Le Gouvernement et le PAM avaient signé une lettre d'entente qui garantissait l'accès immédiat aux sites à des fins de suivi, l'accès aux marchés, l'intervention de personnel international parlant coréen et l'autorisation de voyager en fin de semaine, toutes dispositions identiques à celles de l'IPSR et de l'opération d'urgence antérieures.
98. Le Conseil a félicité le PAM pour son travail dans le pays et pour sa collaboration avec le Gouvernement. L'IPSR, qui prolongeait les programmes précédents, était réalisable et bien ciblée; elle accompagnait les mesures prises par le Gouvernement pour accroître la sécurité alimentaire et favoriser le développement, et renforçait les capacités nationales de préparation aux catastrophes et d'intervention d'urgence. Les membres du Conseil ont insisté sur le fait que la composante humanitaire était centrée sur les femmes et les enfants vulnérables et se sont félicités de la coopération du PAM avec l'UNICEF et la FAO. Ils se sont inquiétés du manque actuel de financements et ont demandé instamment au bureau de pays de veiller au suivi et à la transparence adéquats de ses activités.
99. En remerciant le Conseil de son soutien, le Directeur régional a expliqué que l'IPSR cherchait à améliorer l'état nutritionnel de la population en utilisant les produits d'origine locale au lieu de pallier les insuffisances du système de distributions mis en place par l'État. Le PAM avait renforcé sa collaboration avec l'UNICEF, une collaboration vitale pour l'IPSR, y compris pour le suivi annuel de l'impact. Le PAM fournissait des vivres aux familles des femmes enceintes et mères allaitantes ainsi qu'aux orphelinats, hôpitaux pédiatriques, écoles, etc. Le Gouvernement couvrait les coûts de fabrication des aliments enrichis tandis que le PAM s'employait à renforcer les capacités en prévision d'un éventuel transfert des responsabilités. La République populaire démocratique de Corée devrait avancer beaucoup plus loin sur la voie du développement socioéconomique avant que le PAM puisse envisager de se retirer du pays.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, AFRIQUE DU NORD, EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE

100. Le Directeur régional a évoqué l'instabilité générale et les déplacements massifs de population provoqués par les conflits et appelé l'attention sur le chômage endémique, les troubles civils et la hausse des prix de l'alimentation qui sévissaient dans une région largement tributaire de ses importations alimentaires. La plupart des pays de la région étaient pourtant des pays à revenu intermédiaire; leurs marchés fonctionnaient et ils offraient au PAM la possibilité de déployer toute une gamme d'outils et de modalités de transfert. Le PAM s'employait à intensifier ses interventions humanitaires et à appuyer la stabilisation et le redressement dans les zones de conflit, en centrant son action sur les très nombreux réfugiés syriens. Le PAM coopérait avec le Croissant-Rouge arabe syrien et 19 ONG, mais il lui manquait encore 51 cent du financement requis. Son travail humanitaire

au Yémen contribuait à l'instauration de la paix et de la stabilité: près de 5 millions de bénéficiaires avaient reçu une assistance alimentaire, mais le financement de l'opération accusait un déficit de 39 pour cent. Au Soudan, où le PAM aidait 3,6 millions de personnes vulnérables, l'exacerbation du conflit au Darfour et dans l'État du Kordofan avait eu pour conséquence de restreindre l'accès humanitaire. Dans l'État de Palestine, le PAM pilotait un programme de transition qui permettrait de passer de l'intervention d'urgence à un programme axé sur les secours et la résilience, et œuvrait à l'amélioration des dispositifs de gestion des risques de catastrophe. Le PAM avait lancé dans toute la région une initiative visant à renforcer à l'échelle des différents pays la sécurité alimentaire et les filets de sécurité, les politiques et les services liés à la nutrition, tout en renforçant la résilience. Il cherchait à assurer la pérennité de ses interventions en les intégrant aux PNUAD, en coordination avec les organismes des Nations Unies, les gouvernements et d'autres partenaires.

Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République kirghize (2008–2012) et réponse de la direction (2013/EB.A/22) (*pour examen*)

101. La Directrice du Bureau de l'évaluation a résumé les principales constatations et conclusions de l'évaluation, en notant que les opérations, notamment l'assistance alimentaire directe, avaient été pertinentes et bien exécutées. Les partenariats avec le Gouvernement et les ONG avaient été des facteurs déterminants de succès. Le positionnement du portefeuille de pays s'était amélioré au fur et à mesure que s'éloignait sa vocation initiale d'opération d'urgence. L'assistance alimentaire fournie par le PAM devait être mieux intégrée aux mesures de réforme du système national de protection sociale et des filets de sécurité. Le Secrétariat a souscrit à toutes les recommandations issues de l'évaluation en précisant que le rapport d'évaluation avait fait état de la nécessité de revoir le rôle et le financement des petits bureaux de pays.
102. Le Conseil a loué l'efficacité, la ponctualité et la pertinence des opérations du PAM, qui maintenaient le cap en dépit des contraintes de financement. Les partenariats avaient été efficaces, les bénéficiaires étaient très satisfaits et les dispositifs de logistique et de contrôle avaient bien fonctionné. De l'avis général, l'argent avait été bien dépensé et les enseignements tirés pouvaient utilement être appliqués à d'autres contextes. Les membres du Conseil appréciaient le fait que les opérations du PAM avaient appuyé les objectifs de développement et contribué à la stabilité nationale, étant entendu que les petits bureaux de pays devaient maximiser les atouts de leurs partenariats. Le Conseil a approuvé les bons résultats obtenus en ce qui concernait la problématique hommes-femmes.
103. Les membres du Conseil ont recommandé que le PAM réfléchisse aux moyens à mettre en œuvre pour optimiser ses financements et son appui aux petits bureaux de pays de manière que ces derniers puissent fonctionner à plein régime et notamment engager des concertations de fond avec les gouvernements. Le Secrétariat a affirmé au Conseil que la question du financement et de l'accompagnement de ces bureaux était traitée dans le cadre des mesures prises pour adapter le PAM à sa mission; le modèle de financement élaboré par le PAM était en cours de réexamen, notamment au chapitre des activités de renforcement des capacités et des financements à long terme prévisibles. Le financement pluriannuel donnerait au PAM une plus grande marge de manœuvre dans son travail de réaligement du dispositif des bureaux de pays, en particulier pour ce qui était de la viabilité des petits bureaux. Le Secrétariat a remercié le Conseil et les donateurs de leur soutien.

Programmes de pays—Égypte 200238 (2013–2017) (2013/EB.A/23) (pour approbation)

104. Le Directeur de pays a présenté le programme de pays en précisant qu'il reflétait la complexité de la transition politique en cours et la détérioration de la situation économique; il était centré sur les régions vulnérables et l'action serait menée en partenariat avec les institutions nationales.
105. Le Conseil a accueilli favorablement le programme, en estimant qu'il devait effectivement prendre en compte la transition politique et les priorités gouvernementales. Il a noté avec satisfaction la contribution de l'assistance technique à la lutte contre l'insécurité alimentaire et l'envergure des consultations et des partenariats, mais a préconisé des analyses plus poussées qui permettraient de garantir l'application du principe consistant à ne pas nuire et de venir en aide aux personnes les plus vulnérables, y compris celles qui n'avaient pas de cartes de rations. Les membres du Conseil ont exhorté le PAM à donner davantage de détails sur ses objectifs, à inscrire des indicateurs plus précis dans le cadre logique, à déterminer plus clairement l'alignement du programme de pays sur le ou les plans stratégiques, et à indiquer la stratégie de transfert des responsabilités envisagée pour chacune des composantes. Il fallait maintenir le suivi afin de vérifier que les communautés ciblées étaient effectivement aidées et de prévenir les risques d'insécurité. Il a été proposé que le programme de pays soit renforcé au vu du nombre de bénéficiaires potentiels et que l'assistance aux réfugiés syriens en Égypte soit alignée sur le programme de pays.
106. En réponse aux observations formulées par le Conseil, le Directeur de pays a expliqué les liens entre le programme de pays et les Objectifs stratégiques antérieurement et nouvellement adoptés; des indicateurs plus précis figureraient dans le Cadre de résultats stratégiques. Le fait que le Conseil ait appelé à un programme de pays plus ambitieux encouragerait la montée en régime des interventions futures. Le transfert de responsabilités était intégré aux activités par le biais des projets de renforcement des capacités et de l'assistance technique; la possibilité d'élargir les filets de sécurité sociale devrait être évaluée. Le PAM participait aux concertations entre partenaires au sujet du ciblage et des autres enjeux, dans le cadre du Groupe de partenaires pour le développement dont les bureaux se trouvaient au Caire. Il continuerait de suivre attentivement l'évolution des conditions de sécurité de manière à ne pas faire courir de risque au personnel, aux partenaires et aux bénéficiaires.
107. Le Directeur régional a souligné que le programme de pays comportait une combinaison de modalités (distributions de vivres, d'espèces et de bons), qu'il prévoyait un financement pour les mesures d'adaptation au changement climatique et utilisait un modèle de financement innovant, et qu'il démontrait que le PAM était un bon partenaire dans les pays à revenu intermédiaire.

Projets de développement—Yémen 200432 (2013/EB.A/24) (pour approbation)

108. Le Directeur de pays a présenté le projet de développement en notant que le Yémen était dans une situation fragile puisque l'insécurité alimentaire touchait 45 pour cent de sa population. Le projet répondrait à la nécessité d'accroître la scolarisation des filles et de répondre aux besoins nutritionnels et sanitaires en partenariat avec l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé.
109. Le Conseil a résolument approuvé la formule de l'assistance alimentaire choisie pour favoriser la scolarisation des filles. Il a observé que le projet devait être porté par une volonté internationale forte pour pouvoir s'attaquer aux disparités hommes-femmes et

contribuer à la stabilité et à la démocratie au Yémen. Certains membres avaient le sentiment que le projet proposé était inadéquat au vu de la gravité de la situation en matière d'instruction des filles et s'inquiétaient qu'il soit question de réduire le nombre de bénéficiaires. Les membres du Conseil ont suggéré que le projet soit réaménagé au bout d'un an de manière à en élargir la couverture. Les donateurs appréciaient vivement les initiatives prises par le bureau de pays pour les mettre sous les projecteurs car ils avaient l'impression que cette notoriété les aiderait à être transparents et responsables devant les contribuables.

110. Le Directeur de pays a remercié le Conseil de ses observations et de l'appui sans faille qu'il apportait au projet. Il restait encore beaucoup à faire en faveur de l'instruction des filles; le bureau de pays élargirait la couverture du projet s'il disposait de ressources supplémentaires. Le Directeur a dit qu'aucun effort ne serait épargné pour mobiliser les ressources nécessaires auprès de sources privées et internationales: les perspectives étaient encourageantes et il sollicitait le soutien des membres du Conseil. Il a affirmé que l'insécurité n'avait pas jusqu'à présent restreint l'accès humanitaire au Yémen et a remercié les donateurs pour leurs généreuses contributions.

PRÉSENTATION DU BUREAU RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

111. Le Directrice régionale adjointe a signalé que 1,5 million d'Haïtiens avaient encore des difficultés à se procurer une nourriture adéquate. L'opération nationale et internationale lancée après la catastrophe avait permis d'apporter une assistance alimentaire à 40 pour cent des sinistrés en situation d'insécurité alimentaire grave, mais 800 000 personnes restaient à ce jour privées de toute aide. Le PAM aurait eu besoin de 1,5 million de dollars supplémentaires pour pouvoir mettre en place de vrais dispositifs de préparation à une saison des ouragans qui s'annonçait éprouvante. Il avait inscrit le renforcement des capacités dans toutes ses opérations pour les pays à revenu intermédiaire de la région. En Amérique centrale, il participait à six exercices nationaux de simulation de situation d'urgence en vue d'améliorer la logistique et les capacités des États à gérer les situations de catastrophe. Le PAM collaborait avec la FAO et le Conseil agricole de l'Amérique centrale pour mettre au point un plan d'action destiné à restaurer les capacités de production caféicole face à la crise de la rouille du café. La caféiculture était une source de revenus importante pour les ménages démunis et les répercussions de la crise sur la demande de main-d'œuvre allaient probablement réduire l'accès des ménages à la nourriture. Le PAM se réjouissait des avancées du processus de paix en Colombie, félicitait le Gouvernement d'avoir conclu un accord sur le développement agricole, et se tenait prêt à appuyer les initiatives en faveur de la paix et du redressement.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport de la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM à Bangkok (Thaïlande) et en République de l'Union du Myanmar (2013/EB.A/25) (pour information)

112. L'Ambassadeur du Brésil, qui avait conduit la délégation composée de 23 membres des Conseils d'administration des six fonds et programmes des Nations Unies et représentant 21 États membres, a présenté le rapport et a remercié l'équipe de pays des Nations Unies à

Yangon, le Groupe des Nations Unies pour le développement à Bangkok, le Coordonnateur résident au Myanmar et le peuple et le Gouvernement du Myanmar d'avoir fait de la visite conjointe un succès. Le Conseil a félicité le Secrétariat pour l'envergure de son programme et son excellent travail de coordination, apprécié par toutes les délégations, et il a remercié le personnel du PAM, qui travaillait souvent dans des conditions extrêmement difficiles.

113. Le Conseil a pris note des recommandations formulées dans le rapport; il a insisté sur les inquiétudes que lui inspiraient les conditions de vie observées dans certains camps de déplacés situés dans des régions isolées de l'État de Rakhine et en a appelé au Gouvernement pour qu'il réinstalle ces camps dans d'autres zones afin d'éviter une crise humanitaire prolongée. Plus généralement, il fallait de toute urgence mobiliser les fonds nécessaires pour faire le recensement de 2014, réaligner les activités des équipes de pays des Nations Unies de manière à favoriser l'appropriation nationale du programme de développement, et intensifier l'effort d'assistance pour atteindre les objectifs nationaux de réduction de la pauvreté.

Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

114. Le Président a présenté la deuxième intervention annuelle de l'Union du personnel des services généraux (UGSS) et de l'Association du personnel du cadre organique du PAM devant le Conseil.
115. L'UGSS a remercié le Conseil de lui donner l'occasion de s'exprimer et s'est félicitée de la politique d'ouverture prônée par la Directrice exécutive. L'Union attendait avec intérêt l'issue du projet relatif au personnel national et de l'examen des modalités de fonctionnement. Les vues du personnel des services généraux étaient primordiales, surtout pour ce qui concernait les contrats des agents sur le terrain et les accords de services spéciaux; la consultation des équipes sur la question du réalignement organisationnel avait permis aux agents de faire entendre leur voix. L'UGSS avait contribué à la conception de la récente enquête mondiale auprès du personnel et se félicitait que la direction ait décidé de faire un sondage chaque année et d'apporter des changements sur la base des résultats. L'accroissement de la clarté des procédures de recrutement et de l'évolution des carrières et l'accentuation de l'équité, de la transparence et de l'obligation faite à la direction de rendre des comptes renforceraient la productivité, l'efficacité et l'efficience.
116. L'UGSS était d'avis que le gel des recrutements d'agents des services généraux au Siège risquait de compromettre l'assimilation des modalités de travail et la transmission de la mémoire institutionnelle, et d'entraîner des pertes et des dysfonctionnements pour le PAM: le personnel temporaire n'était pas censé assumer des fonctions d'agent permanent. L'Union appréciait l'intérêt porté par le Conseil à l'amélioration des relations entre le personnel et la direction.
117. L'Association du personnel du cadre organique s'est elle aussi félicitée de pouvoir s'adresser aux membres du Conseil. Elle a salué la souplesse et l'esprit de coopération manifestée par la direction au sein du groupe de travail commun réunissant l'Association et la Division des ressources humaines pour l'application du système global de congé de détente pour les lieux d'affectation difficiles, ainsi que l'amélioration sensible de la communication avec le Bureau de la Directrice exécutive.
118. Conformément aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection, les procédures relatives à la réaffectation, à la rotation et à la mobilité devaient être revues dans un souci d'équité, de transparence et de dialogue avec le personnel. L'Association attendait avec intérêt de s'employer avec la Division des ressources humaines à rendre le système d'avancement et de réaffectation plus stratégique et plus transparent en faisant en

sorte que le travail des fonctionnaires soit dûment reconnu, représenté et enregistré dans le cadre des réaffectations, des promotions et des conversions des engagements pour une durée déterminée en nominations pour une durée indéfinie.

119. L'Association s'est déclarée vivement préoccupée par les nouvelles règles d'indemnisation soumises pour examen à l'Assemblée générale et à la Commission de la fonction publique internationale. Les modifications apportées au système de congé de détente et d'indemnité de subsistance en opération spéciale avaient déjà eu des répercussions néfastes sur la situation des fonctionnaires déployés dans des lieux d'affectation classés difficiles et pour leur famille vivant au loin. L'Association comptait se joindre à la direction du PAM pour parler d'une voix forte sur ces questions vitales pour l'ensemble du système commun.

ANNEXE I**DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS****Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

3 juin 2013

Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé Mme Andrée-Caroline Mebandé Bate (Cameroun, Liste A) Rapporteuse de la session annuelle de 2013.

3 juin 2013

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES**2013/EB.A/1 Introduction liminaire de la Directrice exécutive**

Le Conseil a pris note de la présentation faite par la Directrice exécutive. Les principaux points de cet exposé et les observations du Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

3 juin 2013

RAPPORTS ANNUELS**2013/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2012**

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel sur les résultats de 2012 (WFP/EB.A/2013/4/Rev.1), notant que celui-ci constituait un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année écoulée.

3 juin 2013

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

2013/EB.A/3 Plan stratégique du PAM pour 2014–2017

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Plan stratégique du PAM pour 2014-2017" présenté dans le document WFP/EB.A/2013/5-A/1, en application de l'article VI.1 du Règlement général. Il attendait avec intérêt le Cadre de résultats stratégiques, qui lui serait soumis à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2013.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2013/5-A/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2013/5-A/3).

3 juin 2013

2013/EB.A/4 Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013–2017)

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013–2017)" (WFP/EB.A/2013/5-B).

4 juin 2013

2013/EB.A/5 Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire" (WFP/EB.A/2013/5-C).

5 juin 2013

2013/EB.A/6 Point sur la politique en matière de nutrition

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur la politique en matière de nutrition" (WFP/EB.A/2013/5-E).

5 juin 2013

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

2013/EB.A/7 Comptes annuels vérifiés de 2012

Le Conseil:

- i) a approuvé les États financiers annuels du PAM pour l'exercice 2012, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) a pris note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 632 889 dollars É.-U. pour l'exercice 2012 au titre de pertes de numéraire passé en charges et d'annulations de créances; et
- iii) a pris note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2012 avaient été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2013/5-A/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2013/5-A/3).

4 juin 2013

2013/EB.A/8

Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit

Le Conseil a approuvé la désignation des membres ci-après pour siéger au jury chargé de sélectionner ou de reconduire dans leurs fonctions, selon qu'il conviendra, deux membres du Comité d'audit:

- M. Zulfiqar Haider Khan, Représentant permanent suppléant du Pakistan, en tant que représentant du Conseil d'administration
- M. Benito Santiago Jiménez Sauma, Représentant permanent suppléant du Mexique, en tant que représentant du Conseil d'administration

et a invité le jury à faire part de ses recommandations à la Directrice exécutive et au Président du Conseil d'administration.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2013/5-A/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2013/5-A/3).

4 juin 2013

2013/EB.A/9

Examen de l'article 9.2 du Règlement financier – Échéancier du Plan de gestion

Le Conseil a approuvé la modification apportée à l'article 9.2 du Règlement financier, aux termes de laquelle le projet de Plan de gestion est transmis aux membres du Conseil au plus tard 30 jours avant la dernière session ordinaire de chaque année civile. Il a invité le Secrétariat à soumettre, sous forme préliminaire, des extraits des principales sections du Plan de gestion 10 jours avant la dernière consultation informelle sur le projet de Plan de gestion, de manière à ce que l'ensemble des observations et des sujets de préoccupation puissent être pris en considération avant le parachèvement du document.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2013/5-A/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2013/5-A/3).

5 juin 2013

2013/EB.A/10 Rapport annuel du Comité d'audit

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Comité d'audit" (WFP/EB.A/2013/6-D/1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2013/5-A/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2013/5-A/3).

4 juin 2013

2013/EB.A/11 Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM" (WFP/EB.A/2013/6-E/1 + Corr.1) et de la Note de la Directrice exécutive publiée sous la cote WFP/EB.A/2013/6-E/1/Add.1, et a constaté que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'avaient révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM qui aurait pu nuire à la réalisation des objectifs du Programme.

Le Conseil a encouragé la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration qui étaient mises en lumière dans le rapport.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2013/5-A/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2013/5-A/3).

4 juin 2013

2013/EB.A/12 Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants et réponse de la direction du PAM

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants" (WFP/EB.A/2013/6-F/1*) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2013/6-F/1/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2013/5-A/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2013/5-A/3).

4 juin 2013

2013/EB.A/13 Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons et réponse de la direction du PAM

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons" (WFP/EB.A/2013/6-G/1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2013/6-G/1/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2013/5-A/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2013/5-A/3).

4 juin 2013

2013/EB.A/14 Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2013/6-H/1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2013/5-A/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2013/5-A/3).

4 juin 2013

RAPPORTS D'ÉVALUATION**2013/EB.A/15 Rapport annuel sur l'évaluation en 2012 et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel sur l'évaluation en 2012" (WFP/EB.A/2013/7-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2013/7-A/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

5 juin 2013

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST**2013/EB.A/16 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Niger (2007-2011) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Niger (2007-2011)" (WFP/EB.A/2013/7-C/Rev.1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2013/7-C/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

5 juin 2013

2013/EB.A/17 Projets de développement—Côte d'Ivoire 200465

Le Conseil a approuvé le projet de développement Côte d'Ivoire 200465, "Appui au programme intégré de pérennisation des cantines scolaires" (WFP/EB.A/2013/9-A/1), qui lui était proposé.

5 juin 2013

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE**2013/EB.A/18 Programmes de pays—Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda, 2013–2018**

Le Conseil a approuvé le descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda, 2013-2018 (WFP/EB.A/2013/8/2) et le Cadre de résultats et d'allocation des ressources du PAM (WFP/EB.A/2013/8/2/Add.1), dont le coût total à la charge du PAM s'élevait à 31 millions de dollars.

5 juin 2013

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE**2013/EB.A/19 Interventions prolongées de secours et de redressement—République démocratique du Congo 200540**

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement République démocratique du Congo 200540, "Assistance alimentaire ciblée en faveur des victimes du conflit armé et d'autres groupes vulnérables" (WFP/EB.A/2013/9-B/2), qui était proposée.

5 juin 2013

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE**2013/EB.A/20 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Timor-Leste (2008-2012) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Timor-Leste (2008-2012)" (WFP/EB.A/2013/7-D) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2013/7-D/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

6 juin 2013

2013/EB.A/21 Interventions prolongées de secours et de redressement—République populaire démocratique de Corée 200532

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement République populaire démocratique de Corée 200532, "Appui nutritionnel en faveur des enfants et des femmes" (WFP/EB.A/2013/9-B/1), qui était proposée.

6 juin 2013

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, AFRIQUE DU NORD, EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE**2013/EB.A/22 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République kirghize (2008-2012) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République kirghize (2008-2012)" (WFP/EB.A/2013/7-B) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2013/7-B/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

6 juin 2013

2013/EB.A/23 Programmes de pays—Égypte 200238 (2013–2017)

Après un examen attentif, le Conseil a approuvé, à titre exceptionnel, le programme de pays Égypte 200238 (2013–2017) (WFP/EB.A/2013/8/1), qui était proposé; celui-ci requérait 74 022 tonnes de produits alimentaires d'un coût de 52,0 millions de dollars et des bons d'un coût de 9,3 millions de dollars; compte tenu des coûts associés, le coût total pour le PAM était de 87,2 millions de dollars.

6 juin 2013

2013/EB.A/24 Projets de développement—Yémen 200432

Le Conseil a approuvé le projet de développement Yémen 200432, "Assistance alimentaire à l'appui de l'éducation des filles" (WFP/EB.A/2013/9-A/2), qui était proposé.

6 juin 2013

QUESTIONS DIVERSES**2013/EB.A/25 Rapport de la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-FEMMES et du PAM à Bangkok (Thaïlande) et en République de l'Union du Myanmar**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-FEMMES et du PAM à Bangkok (Thaïlande) et en République de l'Union du Myanmar" (WFP/EB.A/2013/13/Rev.1).

6 juin 2013

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**2013/EB.A/26 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la première session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.1/2013/12.

6 juin 2013

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR**

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour approbation*)
2. **Désignation du Rapporteur**
3. **Introduction liminaire de la Directrice exécutive**
4. **Rapports annuels**
 - Rapport annuel sur les résultats de 2012 (*pour approbation*)
5. **Questions de politique générale**
 - a) Plan stratégique du PAM pour 2014-2017 (*pour approbation*)
 - b) Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013–2017) (*pour approbation*)
 - c) Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (*pour information*)
 - d) Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (*pour information*)
 - e) Point sur la politique du PAM en matière de nutrition (*pour information*)
 - f) Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (*pour information*)
6. **Ressources, questions financières et budgétaires**
 - a) Comptes annuels vérifiés de 2012 (*pour approbation*)
 - b) Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit (*pour approbation*)
 - c) Examen de l'article 9.2 du Règlement financier – Échéancier du Plan de gestion (*pour approbation*)
 - d) Rapport annuel du Comité d'audit (*pour examen*)
 - e) Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (*pour examen*) et Note de la Directrice exécutive (*pour examen*)
 - f) Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants et réponse de la direction du PAM (*pour examen*)
 - g) Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons et réponse de la direction du PAM (*pour examen*)
 - h) Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (*pour examen*)
 - i) Point sur les Règles de gestion financière (*pour information*)
 - j) Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (*pour information*)
 - k) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2012) (*pour information*)

7. **Rapports d'évaluation (pour examen)**

- a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2012 et réponse de la direction
- b) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République kirghize (2008–2012) et réponse de la direction
- c) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Niger (2007–2011) et réponse de la direction
- d) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Timor-Leste (2008-2012) et réponse de la direction
- e) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (*pour information*)

Questions opérationnelles

8. **Programmes de pays (pour approbation)**

- Programme de pays Égypte 200238 (2013–2017)
- Projet de programme commun de pays pour le Rwanda, 2013–2018

9. **Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (pour approbation)**

- a) Projets de développement
 - Côte d'Ivoire 200465
 - Yémen 200451
- b) Interventions prolongées de secours et de redressement
 - République populaire démocratique de Corée 200532
 - République démocratique du Congo 200540

10. **Questions d'organisation et de procédure**

- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (*pour information*)

11. **Questions d'administration et de gestion**

- a) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil
- b) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 (*pour information*)
- c) Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (*pour information*)
- d) Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (*pour information*)
- e) Rapport du PAM sur la sécurité (*pour information*)

12. **Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration (pour approbation)**

13. *Questions diverses*

- a) Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM à Bangkok, en Thaïlande et en République de l'Union du Myanmar (*pour information*)
- b) Présentation orale sur la réunion conjointe des Bureaux des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*pour information*)

14. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
ECT	Espèces contre travail
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
LESS	Système d'appui à la gestion logistique
ONG	organisation non gouvernementale
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
REACH	partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants
SUN	mouvement Renforcer la nutrition
UGSS	Union du personnel des services généraux
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VCT	Vivres contre travail